



ELABORER & ANIMER LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Contexte

La loi 2002-2 a défini des objectifs de l'action sociale et médico-sociale : l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions et la correction de ses effets.

Aussi, elle a rendu obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service pour tous les ESSMS et sa révision tous les 5 ans. Le projet d'établissement constitue la référence essentielle au fonctionnement de l'établissement ou service décrivant les activités et les prestations délivrées aux personnes accueillies et/ou accompagnées.

Le décret du 29 février 2024 est venu enrichir le contenu minimal du projet d'établissement ou de service et inscrit de nouvelles exigences dans son élaboration et sa publicité.

Objectifs / Compétences visées

- Comprendre les nouvelles dispositions règlementaires issues du décret du 29 février 2024
- Appréhender les applications concrètes dans l'élaboration du projet d'établissement ou de service
- Maîtriser l'articulation avec les autres projets, en outre ceux de la loi du 2 janvier 2002 (projet associatif, projet d'établissement, projet de service, projet individuel)
- Donner du sens au projet d'établissement et en faire un outil d'amélioration continue de la qualité et éventuellement de la qualité de vie au travail
- Définir une méthodologie d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

Contenu

Eléments de méthode

- Définition et enjeux
- Les différentes étapes d'élaboration
- La démarche participative et le pilotage du projet
- Le projet d'établissement comme outil de cohésion et/ou de remobilisation d'équipe

Projet d'établissement : les pré-requis

- L'évaluation du projet d'établissement précédent
- Définir les axes de progrès et orientations à partir du bilan
- Identifier les nouvelles exigences en matière de contenu et publicité
- Appréhender la transformation de l'offre

Actualisation du projet d'établissement

- Les incontournables du projet d'établissement : missions, public, besoins, moyens mis en œuvre, organisation, plan d'action
- Organiser la démarche d'actualisation et mettre en œuvre la refonte du projet d'établissement
- Valoriser et faire vivre le projet d'établissement, suivi et évaluation

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 930€/j. / 1130€/j.
[Non-adhérent] hors frais annexes

Public

Responsables associatifs, dirigeants et salariés d'association, toute personne impliquée dans l'élaboration et l'actualisation du projet d'établissement
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 15 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec et entre les participants. Cas pratiques
Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue de la formation.

Une évaluation post formation est adressée au prescripteur afin d'évaluer la progression des stagiaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Intervenant.e

Nam Phuong LACROIX, conseillère technique
Projet, évaluation, vie associative et/ou un.e
conseiller.ère technique sectoriel.elle

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

